

**Conseil Municipal du 15 décembre 2016**

**POINT D Adhésion au syndicat mixte "Autolib' et Vélib’ Métropole", approbation des statuts et désignation d'un représentant de la ville et de son suppléant.**

**Convention relative au déploiement, au financement et à l’exploitation du service public Autolib’.**

**Intervention de Stéphane Prat, rapporteur**

Monsieur le Maire,

Mes cher-e-s collègues,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années déjà, nous avons fait du développement de l’auto-partage et des mobilités alternatives et innovantes une priorité.

Notre programme Ivry au Cœur en est d’ailleurs largement l’écho. Nous avions franchi une première étape, en 2009, avec l’installation du service Mobizen. Ce service met désormais à la disposition des Ivryens et des Ivryennes deux stations - rue Marat et rue Danielle Casanova. Cependant, malgré son succès, force est de constater que Mobizen ne répond pas à tous les besoins et notamment ceux du quotidien pour des trajets réguliers et courts. En effet, Mobizen ne permet pas de déposer le véhicule dans une station différente de la station d’emprunt.

Au lancement du service Autolib en 2011, la Ville n’avait pas souhaité s’inscrire dans cette démarche qui n’avait pas encore fait ses preuves. Cependant, au vu des nombreuses sollicitations des Ivryens et des Ivryennes – plus de 290 déjà abonnés bien que nous ne disposions d’aucune station Autolib sur notre commune – il nous est apparu nécessaire de réfléchir à nouveau à l’accueil de ce service sur notre territoire. Aussi, les études conduites tendent à prouver la pertinence de ce service en matière de démotorisation, notamment. L’idée répandue selon laquelle les utilisateurs d’Autolib appartiendraient essentiellement à des catégories socio-professionnelles élevées est contredite par les statistiques dont nous disposons. Ainsi à Ivry, près de la moitié des utilisateurs d’Autolib ont entre 20 et 30 ans donc il ne peut s’agir de CSP+.

Ce service alternatif a donc bel et bien trouvé son public et son développement croissant – 97 communes couvertes des 3 départements limitrophes à Paris dont 19 dans le Val-de-Marne – en est une preuve tangible. Ce service permet d’offrir une alternative et/ou un complément aux usagers des transports en commun lorsque ceux-ci sont inappropriés, perturbés voire inexistants comme par exemple de banlieue à banlieue ou encore la nuit. Autolib est un service supplémentaire mais avant tout un service complémentaire qui nous permet de continuer à développer et encourager les mobilités alternatives mais aussi de lutter contre le « tout voiture ». Cela nous permet également d’offrir une alternative à ceux qui souhaitent renoncer à leur voiture individuelle qui reste un coût élevé pour chaque ménage. Ainsi, indirectement Autolib nous permet de contribuer à un meilleur partage de l’espace public où la voiture individuelle ne règnerait plus en maître (surtout lorsque l’on sait qu’un véhicule qui utilise environ 10m2 d’espace public reste stationné environ 90% de son temps). Les véhicules Autolib étant loués 5 à 7 fois par jour en moyenne, l’occupation de l’espace public généré par les stations reste moindre. Les études poussées effectuées par Autolib’ démontrent également que fin 2018 se sont presque 50.000 véhicules en moins qui circuleront sur les routes d’Ile-de-France (38.750 à fin 2016).

D’autre part, les pics de pollution récurrents nous incitent à prendre des mesures fortes pour lutter contre les particules fines. Autolib avec le développement du réseau de transport en commun reste une des solutions à notre disposition.

Nous proposons donc de déployer, dans les deux ans à venir, sur le territoire communal 6 stations de 6 véhicules (3 en 2017 et 3 en 2018). Cette proposition tient compte de l’évolution urbaine de notre ville et notamment la création de nouveaux quartiers d’habitats ou d’activités (Ivry-Confluences, Plateau-Carnot-Verollot, Hartmann-Monmousseau). Ce dispositif sera complété sur chaque station, par une à deux « bornes tiers » permettant la recharge d’autres véhicules comme les véhicules 100% électrique rechargeable ou les hybrides rechargeables dont le marché est en forte croissance ces dernières années.

Les lieux exacts d’implantations ne sont pas encore déterminés mais les élu-e-s de quartier et les membres de la Commission Développement de la Ville seront bien entendus associés à cette réflexion.

Ce service nécessite un investissement important – 60 000 euros par station et 4 500 euros par borne « tiers ». Malgré un contexte financier extrêmement contraint, l’échelonnement de la réalisation de ces 6 stations Autolib est un bon compromis entre la nécessité de tourner Ivry vers l’avenir et la sauvegarde de notre capacité d’investissement.

Nous avons bien évidemment sollicité différentes subventions, notamment auprès du Fonds d’investissement Métropolitain afin d’abaisser le coût de ce service pour notre collectivité. Autolib sera également générateur de recettes puisque cette occupation du domaine public fait l’objet d’une indemnisation à hauteur de 780 euros par place de stationnement et par an de façon pérenne.

Nous vous proposons donc d’adopter cette délibération afin qu’Ivry adhère au service Autolib.

Je vous remercie.